

Eveil Musical : Réservé aux enfants de 4 / 5 ans, l'éveil musical permet de sensibiliser les enfants à la musique, aux sons, aux rythmes : écouter de la musique, chanter, manipuler les premiers instruments, éveiller tous ses sens à l'expression musicale. Ses bénéfices sont multiples sur la parole, le langage, la motricité et la concentration. Cette activité lui permettra également de choisir un instrument et de débiter l'apprentissage musical en CP.

Organisation des études musicales :

1er cycle : Le 1^{er} cycle peut varier de 3 à 5 ans suivant le rythme d'acquisitions de l'élève.

Accueillis dès le CP (6 / 7 ans), les élèves peuvent commencer l'apprentissage de la musique. Cette première année dite d'**initiation** permet souvent à l'enfant de prendre ses marques, de découvrir l'instrument choisi ou même de se réorienter vers un autre instrument. A cet âge il est néanmoins recommandé de rencontrer le professeur d'instrument qui seul, jugera de la possibilité de commencer la discipline par rapport à la motivation de l'enfant, à sa morphologie ...

3 disciplines sont obligatoires et complémentaires durant ces 3 à 5 années de 1^{er} cycle :

-**La Formation Musicale (F.M)** : On y apprend les fondamentaux du langage musical (lecture de notes et de rythmes, chant, écoute, dictée...) qui permettent en parallèle un bon apprentissage de l'instrument. De 1h à 1h15 / semaine en cours collectif

-**La Formation Instrumentale (F.I)** : C'est la découverte et l'apprentissage des bases de l'instrument. 30 min. / semaine en cours individuel.

-**La pratique Collective** : La musique n'est pas une activité solitaire, bien au contraire ! C'est une activité de groupe où l'on apprend le partage, le respect et l'écoute de l'autre. Les 2 premières années de cycle 1, et en attendant que l'élève ait un niveau de maîtrise instrumentale suffisant, la participation à la **chorale enfant** permet de se familiariser avec un environnement sonore de groupe, de répondre à certains gestes du chef de chœur et de se produire en concert. 1h / semaine

Dès la 3^{ème} année de pratique instrumentale, l'élève intègre l'**Orchestre Junior**, véritable aboutissement du travail personnel de l'instrument. Les élèves se retrouvent pour partager un programme musical varié et adapté, préparer les concerts, et vivre une expérience de groupe au sein d'un premier orchestre : apprendre à écouter l'autre, suivre et répondre aux gestes du chef. 1h / semaine

Les acquisitions des élèves en Formation musicale et instrumentale sont évaluées chaque année lors d'évaluations en contrôle continu et en présence d'un jury. Les appréciations permettent de situer le niveau d'acquisition de l'élève. La fin du 1^{er} cycle est sanctionnée par un examen où seules les mentions Bien et Très Bien permettent le passage en cycle 2. Un diplôme est délivré chaque année aux élèves.

2^{ème} cycle :

En **Formation Musicale**, une dernière année obligatoire est proposée à l'élève afin d'asseoir une autonomie musicale dans la lecture de notes, de rythmes et le travail d'écoute grâce à un certain nombre de connaissances à acquérir. Le contrôle des acquisitions est continu et cette dernière année est sanctionnée par un examen permettant d'évaluer les connaissances et de clôturer ces 5 années de F.M 1h à 1h15 / sem.

En **Formation instrumentale** : (durée de 3 à 5 ans) C'est le cycle d'acquisition de la maîtrise de l'instrument, de l'autonomie par rapport à une partition instrumentale, de la découverte et de la connaissance du répertoire propre à l'instrument. 45 min. / Sem.

Chaque année l'élève sera évalué lors d'un examen en présence d'un jury, permettant ainsi d'apprécier son évolution mais également la maîtrise de son instrument tant d'un point de vue technique que musicale. L'obtention du Brevet marque la fin des études de ce cycle.

En 2^{ème} cycle et après avis du professeur d'instrument, les élèves intègrent **l'orchestre d'harmonie**, pratique collective obligatoire pour les instrumentistes à vent et percussions. Les élèves découvrent alors le travail d'orchestre, un répertoire musical varié, participent aux concerts et manifestations communales. Les répétitions ont lieu le mardi soir de 20h30 à 22h30.

Un parcours personnalisé destiné aux adultes et aux élèves ayant obtenu l'examen final de fin de 2^{ème} cycle instrumental, est également proposé. Ce cours permet soit de poursuivre et de parfaire ses connaissances instrumentales tout en participant à l'orchestre d'harmonie, ou tout simplement de débiter à l'âge adulte un instrument. 45 min. / sem.